



Le Maire,
Jean DELEUME

Séance ordinaire du 23 octobre 2020

Le vendredi 23 octobre deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis, à huis clos, à la salle communale « Georges Léger » dans le respect des règles de distanciation relatives à la COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CIRETTE Laurent, DELEUME Jean FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, PETIT David, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : CLEMENT Odile à BOULON Baptiste et MERLE Isabelle à DELEUME Jean

Excusés sans pouvoir : -

Non excusés : -

Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2020

Présence de la secrétaire lors des séances de conseil municipal

Vente du caveau provisoire

Redevances d'occupation du domaine public 2020 pour GRTgaz (annule et remplace la délibération 2020/JUILLET/005)

Distribution de masques à la population

Eglise (ménage, pigeons et commission)

Déchets ménagers des résidences secondaires

Aide de la commune pour les activités culturelles et sportives

Transports scolaires

Intervention de la commission communication

Intervention de la commission fête et cérémonies/relation avec le comité des fêtes

Questions et informations diverses

Séance ouverte à : 19h15

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Marie HUMBERT est désignée secrétaire de séance.



Le Maire,
Jean DELEUME

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2020

A la lecture de ce compte-rendu, il convient de remplacer le mot « implantation » par « implanter » page 6 délibération n°2020/JUILLET/009.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté et modifié.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/003

PRESENCE DE LA SECRETAIRE LORS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve la présence de la secrétaire de Mairie lors des conseils municipaux.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/004

VENTE DU CAVEAU PROVISOIRE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Valérie GOURY née LEFEVRE du 17 octobre 2020 dans lequel elle fait part de son accord pour l'achat du caveau provisoire (A240 n°408) qui se situe à proximité de la concession de ses parents, Mr et Mme Maurice LEFEVRE (A237 - n°237).

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Approuve la vente du caveau provisoire à Valérie GOURY née LEFEVRE pour la somme de 1 790,00 €
- Dit que Madame Valérie GOURY née LEFEVRE devra s'acquitter du prix de la concession
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document administratif relatif à ce dossier

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/005

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2020 POUR GRTGAZ (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2020/JUILLET/005)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport du gaz n'a pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958 l'action collective des syndicats d'énergie, tel que le SIEEEN, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :



Le Maire,
Jean DELEUME

- De fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule :

$PR = ((0,035 \times (L \times 10\%)) + 100) \times \text{actualisation}$

PR : plafond de redevance due par l'occupant du domaine

L : longueur des canalisations sur le domaine public communal en mètres

100 représente un terme fixe

Linéaire de réseau de transport local : 2496 ml

Actualisation pour l'année 2020 : 1.2600

Le montant de la redevance pour l'année 2020 est fixé à 137 €

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages gaz réseau de transport pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/006 **DISTRIBUTION DE MASQUES A LA POPULATION**

La distribution des masques à la population sera faite en même temps que la distribution des sacs poubelles.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/007 **EGLISE (MENAGE, PIGEONS ET COMMISSION)**

Le ménage de l'église sera fait au printemps avant la saison touristique et une seconde fois dans l'été si nécessaire.

Création d'une commission « Eglise » pour travailler sur les travaux nécessaires à réaliser, le suivi de ces travaux, les demandes de subventions....

Dans un premier temps, un audit sera réalisé.

Composition de cette commission « Eglise » :

- Baptiste BOULON
- Jean DELEUME
- Thierry FAVARCQ
- Samuel GIEMZA
- Cécile THONIER



Le Maire,
Jean DELEUME

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/008
DECHETS MENAGERS DES RESIDENCES SECONDAIRES

Après délibération, avec 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place de containers pour les résidences secondaires.

Au 1^{er} janvier 2021, un arrêté communal sera pris pour que les ordures ménagères résiduelles (sacs roses) soient déposées dans des containers fermés.

Départ de Cécile THONIER à 21h05

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/009
AIDE DE LA COMMUNE POUR LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Ce point est en cours de réflexion et sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance ordinaire de Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/010
TRANSPORTS SCOLAIRES

Thierry FAVARCQ informe l'Assemblée présente que c'est la Région Bourgogne Franche-Comté qui gère les Transports scolaires. Il est très difficile d'obtenir gain de cause.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/011
INTERVENTION DE LA COMMISSION COMMUNICATION

SITE INTERNET

Laurent CIRETTE présente l'architecture globale de la maquette du site internet. Il précise que la commission a décidé de modifier le bloc « Mot du Maire » en le basculant en bannière sous les deux autres blocs principaux.

Il a ensuite détaillé tous les onglets de l'arborescence.

- **Mon Village** : seront présents les onglets
 - Histoire
 - Plan
 - Mars Infos

- **Vie Municipale** : seront présents les onglets
 - Conseil Municipal (trombinoscope des élus)
 - Commissions (avec une petite description et la répartition des élus dans ces commissions)



Le Maire,
Jean DELEUME

- Comptes rendus du Conseil Municipal
 - CCLA (Qu'est-ce que c'est ? Délégués du Conseil Municipal à la CCLA) avec le lien vers le site internet de la CCLA
- Au Quotidien : seront présents les onglets
- Ordures Ménagères (SYCTOM, calendrier des collectes, déchèteries) avec le lien vers le site internet du SYCTOM
 - Vie Scolaire (regroupant tous les syndicats en lien avec l'école : SICC et SIS ST PIERRE LE MOUTIER)
 - SIAEP ALLIER NIVERNAIS et SIEEEN avec le lien vers les sites internet respectifs
 - Locations (salle des fêtes, espace Jean Philippe Petit, remorque communale)
 - Numéros utiles
- Loisirs et Culture : seront présents les onglets :
- Comité des Fêtes
 - Office de Tourisme avec le lien vers le site internet de l'Office de Tourisme
 - Centre Social

Les actualités importantes apparaitront en flash dès la connexion au site internet. Il y aura la possibilité de choisir la durée, de date à date, des publications urgentes.

Il a été demandé à Jordan DERIMAS de WEB PERFORMANCE, d'examiner la possibilité de souscrire un abonnement au Journal du Centre afin de faire apparaître sur le site de la Mairie les articles du Journal concernant Mars.

Pour l'instant, le logo choisi par Jordan DERIMAS sera conservé (une cigogne à la place d'une colombe). Cependant, la commission a en tête l'idée d'organiser par la suite un concours ouvert aux Marciens pour créer un logo.

D'autres photos seront fournies à Jordan DERIMAS issues des stocks personnels des membres de la commission. Il sera, peut-être, fait appel à la générosité des Marciens pour agrémenter la banque de photos.

RETOUR DU SONDAGE COMMUNICATION

1^{er} sondage : 05 mai 2020

2^{ème} sondage : 02 octobre

Le sondage montre un intérêt relatif pour les administrés sur la façon de transmettre l'information municipale. En effet, 60% des citoyens ont répondu à l'un des 2 sondages.

La mise en place de la page Facebook (31%), l'envoi d'un mail (66%) ainsi que la refonte en cours du site Internet (23%) permettra de toucher plus rapidement et efficacement la majorité des Marciens quand, dans le même temps, une quinzaine souhaitent exclusivement l'utilisation de la boîte aux lettres. Pour les autres, pas de réponse...



Le Maire,
Jean DELEUME

Il est à noter que 38% avait coché la possibilité de communiquer par SMS, cependant cette réponse, plus coûteuse pour le budget de la commune, fait souvent doublon avec la page Facebook, le mail et le site internet. Elle n'a pas été retenue pour le moment.

La commission communication travaille donc à enrichir régulièrement la Page Facebook (Gestes barrières, Avancée du ramassage des poubelles en raison du 11 novembre, informations de la CCLA ou de la Préfète du Département,) et fournit des éléments au Webmaster pour la refonte du site Internet afin qu'il soit opérationnel d'ici début 2021.

MARS INFOS (MI)

Sous réserve des conditions sanitaires, une réunion est prévue vendredi 13 novembre 2020. Baptiste BOULON participera à cette réunion en visio s'il ne peut pas se déplacer en raison des contraintes mises en place par le Gouvernement. Isabelle MERLE, David PETIT et Laurent CIRETTE pourront être présents dans la salle du Conseil Municipal. A conditions exceptionnelles, il faut s'adapter, quitte à retarder la parution du Mars Infos.

Il faudra également que la commission statue définitivement sur la question de la publicité ou bien il faudra que ce point soit soumis au vote du Conseil Municipal rapidement en cas de désaccord.

PHOTOS DE LA COMMUNE

Sur proposition d'Isabelle MERLE, la commission va créer une adresse mail spécifique sur laquelle les administrés et toute personne détenant des photos libres de droit de la commune, pourront les partager sur ce mail afin de pouvoir les exploiter pour la page Facebook et le site Internet de la commune. La communication utilisera Facebook et le site internet pour transmettre cette information. Information qui sera relayée par le Mars Infos afin de toucher toutes les tranches d'âge.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

La commission communiquera sur la façon dont cette distribution va avoir lieu. Il serait judicieux d'étaler la distribution sur plusieurs jours et horaires différents, évitant ainsi les regroupements. En dernier lieu, il faut peut-être envisager de faire exceptionnellement du porte à porte.

REUNIONS PUBLIQUES

En raison des conditions sanitaires, les réunions publiques sont remises à plus tard.

PRESENTATION DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2021

Un Facebook Live est prévu le week-end du 09/10 janvier 2021. La version papier sera reprise dans le Mars Infos.

PERE NOËL 2020

Après réflexion et échange avec le Comité des Fêtes sur le Noël des enfants et le repas des anciens, pour lesquels la municipalité participe financièrement à son organisation, le Père Noël



Le Maire,
Jean DELEUME

pourrait utiliser la page Facebook en Direct pour annoncer son passage dans les maisons des enfants concernés par un cadeau. Initialement prévu le week-end du 5/6 décembre, le Père Noël pourrait faire un teasing la semaine précédente sur Facebook.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/012

INTERVENTION DE LA COMMISSION FETE ET CEREMONIES/RELATION AVEC LE COMITE DES FETES

Une carte de vœux avec un stylo sera offerte aux habitants sachant qu'il n'y aura pas de cérémonie de vœux de la Municipalité.

Cérémonie du 11 novembre

Cérémonie à huis-clos et pas de vin d'honneur

Arbre de Noël

Bon d'achat pour les plus grands (9/10 ans) et distribution de cadeaux à domicile par le Père-Noël pour les plus petits.

Repas des anciens

De 65 à 75 ans : un bouquet de fleurs pour les femmes et une bouteille de vin pour les hommes.

Pour les Marciens de plus de 75 ans : un colis

Pour les Marciens en maison de retraite : un ballotin de chocolats

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de régler l'ensemble des achats de Noël pour les enfants et les anciens étant donné que le Comité des Fêtes n'a pas pu organiser de manifestations cette année en raison de l'épidémie de COVID-19.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/013

FORMATION AU METIER DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Conseil Municipal donne son aval pour la présence d'Edith BRUNA avec Agnès FAVARCQ en qualité de tutrice.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/014

BUSAGE CHEMIN DE MURTHIAU

La CCLA accepte de refaire le busage du fossé pour le chemin de Murthiau.

DÉLIBÉRATION N°2020/OCTOBRE/015

OUVERTURE DES DECHETERIES

Le Conseil Municipal demande à ce que l'une des déchèteries soit ouverte le lundi.



Le Maire,
Jean DELEUME

DELIBERATION N°2020/OCTOBRE/016
REUNIONS DU SIEEEN

Laurent CIRETTE informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas pu se rendre aux réunions du SIEEEN car les convocations sont envoyées trop tardivement et les horaires ne sont pas adaptés.

DÉLIBERATION N°2020/OCTOBRE/017
LICENCE IV

Le Conseil Municipal doit se renseigner au sujet de la Licence IV de la commune.

Prochains Conseils Municipaux :
06 novembre 2020 - 04 décembre 2020 - 08 janvier 2021 à 19h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h53.

La Secrétaire,
Marie HUMBERT



De la délibération n°2020/OCTOBRE/001 à la délibération n°2020/OCTOBRE/017

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
BOULON	Baptiste	
CHEVALIER	Véronique	
CIRETTE	Laurent	
DELEUME	Jean	
FAVARCQ	Thierry	
GIEMZA	Samuel	
HUMBERT	Marie	
PETIT	David	
THONIER	Cécile	